

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIAL DU GRAND VERDUN**

**7.1 - Examen et vote du
Budget Primitif 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIAL**

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19 heures, le Centre intercommunal du Grand Verdun, s'est réuni en séance, sur convocation légale, à l'Espace des Cordeliers à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BRUNEL, Jean-Michel CORRIAUX, Christophe CREUSAT, Marjory HARMANT, Julien LAMBLE, Denis THIERCY, Samuel HAZARD, Fabrice BEAUMET, Régine MUNERELLE, Christine PROT, Karen SCHWEITZER, Sylvie WATRIN, Jean-Luc HUMBERT, Charles DEFONTNAY, Freddy KESSEL, Sabrina GERMAIN

Absents et excusés : René DUMONT, Evelyne VINCKIER, Christine BARGE, Angélique SANTUS

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2120-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Monsieur René DUMONT à Christophe CREUSAT
- Madame Christine BARGE à Régine MUNERELLE.
- Madame Angélique SANTUS à Fabrice BEAUMET

Cette présentation est établit par Monsieur HAZARD Samuel, Président du Cias,

Résumé

Par délibération du 09 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération a créé le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le Budget Primitif de l'exercice 2022 du CIAS n'a pu être voté que le 19 octobre 2022. Cela a permis la passation d'écritures comptables de régularisations entre le budget du CCAS et le budget du CIAS pour la gestion de l'équipe d'insertion et la mutualisation.

Le budget primitif 2023 est le premier budget qui prend uniquement en compte les compétences dévolues au CIAS après modification des statuts. Il a été conçu à moyen constant dans la continuité du compte administratif 2021 du CCAS, après répartition des flux budgétaires entre les deux structures.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

A/ Contexte - Problématiques

Le budget primitif 2023 du CIAS se décline par chapitre et permet de constater les dépenses et les recettes selon le détail ci-joint.

Le Budget Primitif 2023 est de nouveau un budget de transition dans l'attente de la validation politique en cours de la feuille de route du CIAS. Il n'était pas utile, dans ces conditions, de voter préalablement un rapport d'orientation budgétaire.

La subvention d'équilibre versée par la CAGV est prévue à hauteur de 110 000 euros en 2023. Pour rappel, le transfert de la compétence action sociale s'est accompagné d'une révision de l'Attribution de Compensation versée par la Ville de Verdun à la CAGV de 130 000 euros à partir de 2022.

Les missions envisagées du CIAS sont les suivantes :

Santé :

- Participation à la définition, à l'animation et à la gestion d'un contrat local de santé signé avec l'ARS au sens de l'article L1434-17 du code de la santé publique,
- Développement et animation d'actions de prévention et de promotion de la santé à l'échelle du territoire qui pourront se décliner à l'échelle locale.

Economie sociale et solidaire :

- Promouvoir l'insertion sociale et économique des habitants du territoire faisant de l'innovation sociale un levier de développement durable du territoire,
- Favoriser les démarches d'innovation sociale à caractère socio-économique,
- Gestion du chantier d'insertion intercommunal,
- Participation à l'animation de l'épicerie sociale solidaire.

Prévention et lutte contre la précarité :

- Analyse des besoins sociaux du territoire à l'échelle de l'intercommunalité et actualisation de ses besoins,
- Définition, animation et mise en œuvre de politique de développement de services ou de politique visant à lutter contre la précarité, la vulnérabilité, l'isolement ou la perte de lien social dans les conditions fixées par l'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles,
- Animation d'actions de soutien, d'accompagnement et d'orientation de personnes âgées, vulnérables et/ou isolées et action en faveur de l'insertion en complémentarité avec les dispositifs du Conseil Départemental, des CCAS ou des communes membres et des institutions œuvrant en matière sociale,
- Gestion et animation de programmes communautaires destiné à la sensibilisation du public sur des problématiques sociales ou médico-sociales intéressant l'ensemble des communes membres,
- Participation au volet social du plan intercommunal de sauvegarde ou de tout dispositif conduisant à prévenir, protéger, secourir, aider, accompagner tout individu ou famille face à des situations de périls ou suite à la survenance d'un sinistre caractérisé. Cette participation intègre la gestion d'opérations de prévention à grande échelle la recherche, le maintien et le développement de système d'hébergement d'urgence et d'hébergement relais en partenariat financier avec les communes concernées.

Jeunesse :

- Accompagnement à la suite à donner au Programme d'Investissements d'Avenir.

Séniors :

- Soutien, dans toutes les formes possibles notamment financier, aux associations ou tout autre organisme d'aides aux personnes âgées et de coordination gérontologique exerçant en tout ou partie sur le périmètre de l'échelle de l'agglomération,
- Actions en faveur du maintien à domicile (personnes âgées et/ou en situation de handicap) en complémentarité avec les dispositifs du Conseil Départemental et d'acteurs développant une politique locale,
- Mise en place de toute initiative d'aide aux relations intergénérationnelles.

Entraide institutionnelle :

- Les communes et CCAS continuent d'exercer des compétences sociales dites municipales. L'objectif du CIAS est de mettre en place une structure sociale cohérente et organisée aux services des habitants du territoire. Aussi, cette volonté conduit à optimiser l'action sociale à l'échelle du périmètre intercommunal passant par la constitution d'un réseau social intercommunal entre le CIAS, les CCAS et les communes membres pour permettre l'échange de procédés et d'informations professionnelles, la formation et la veille sociale des intervenants en matière sociale, l'entraide entre différentes structures, la mise en place de procédures communes.

E/ Cadre réglementaire, financier et technique et solutions proposées

Le budget primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://datastore.adista.fr>

Login : ccverdun/verdun

Mot de passe : verdun

Le conseil d'administration du CIAS :

VOTE et ADOPTE à l'unanimité et pour la durée de la mandature le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme par le Président soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du - Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N°38 - 54036 NANCY CEDEX - Tél : 03.83.17.43.43 - dans un délai de deux mois à compter de son affichage

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellés	Montant
		DEPENSES	345 735,31
002		Résultat de fonctionnement reporté	17 032,31
	002	Résultat de fonctionnement reporté	17 032,31
011		Charges à caractère général	25 646,00
	6042	achat de prestation de services (repas mensuel+Noël)	60,00
	60611	eau et assainissement	159,00
	60612	energie - electricité	2 158,00
	60622	carburants	462,00
	60632	fournitures de petits équipements	1 616,00
	6068	autres matières et fournitures	655,00
	6132	locations immobilières	10 410,00
	61551	matériel roulant	20,00
	6161	assurances	806,00
	62878	mutualisations logistique	9 300,00
012		Charges de personnel et frais assimilés	291 860,00
	6218	mutualisation personnel	291 700,00
	6475	medecine du travail	160,00
65		Autres charges de gestion courante	8 293,00
	65748	subventions fonctionnement	6 000,00
	6584	amendes fiscales et penales	135,00
	65888	Autres charges	2 158,00
67		Charges exceptionnelles	2 000,00
	673	titre annulés sur exercice antérieur	2 000,00
042		Opérations d'ordre de section à section	904,00
	6811	dotation aux amortissements des immobilisations	904,00
		RECETTES	357 390,00
70		Produits des services et du domaine	49 390,00
	70848	subventions d'autres organismes	49 390,00
74		Dotations et participations	308 000,00
	74718	autres remboursements	170 000,00
	7473	subvention departement	28 000,00
	74758	subventions	110 000,00

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 055-200049187-20230602-BUDGETPRIMICIAS-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Libellés	Montant
		DEPENSES	100 000,00
16		Emprunts et dettes assimilées	100 000,00
	16875	gfp de rattachement	100 000,00
RECETTES			
Chapitre	Article	Libellés	Montant
		RECETTES	100 320,00
001		Résultat d'investissement reporté	100 000,00
	001	Résultat d'investissement reporté	100 000,00
10		Dotations, fond divers et reserves	320,00
	10222	FCVTA	320,00

CREDITS CUMULES 2023

Chapitre	Budget primitif	Report	Budget total 2023
INVESTISSEMENT			
Dépenses			
001	-		-
16	100 000,00		100 000,00
21	-		-
Total	100 000,00	-	100 000,00
Recettes			
001	100 000,00		100 000,00
10	320,00		320,00
16			-
021	-		-
040	-		-
Total	100 320,00	-	100 320,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
002	17 032,31		17 032,31
011	25 646,00		25 646,00
012	291 860,00		291 860,00
65	8 293,00		8 293,00
66	-		-
67	2 000,00		2 000,00
023	-		-
042	904,00		904,00
Total	345 735,31	-	345 735,31
Recettes			
002	-		-
013	-		-
70	49 390,00		49 390,00
74	308 000,00		308 000,00
75	-		-
77	-		-
Total	357 390,00	-	357 390,00

Membres représentants société civile

PRENOM	NOM	STRUCTURE	SIGNATURE	POUVOIR
Jean-Marie	BRUNEL	ILCG		
Jean-Michel	CORRIAUX	APF France Handicap		
Christophe	CREUSAT	UMAF		
René	DUMONT	Croix Rouge	excusé	Creusat Christophe
Marjory	HARMANT	Centres sociaux		
Julien	LAMBLE	ADEPAPE 55		
Denis	THIERCY	AMATRAMI		
Evelyne	VINCKIER	UDAF Meuse	excusée	

Membres élus CAGV

Samuel	HAZARD	Verdun		
Christine	BARGE	CAGV		excusée Régine Munerelle
Fabrice	BEAUMET	CAGV		
Régine	MUNERELLE	CAGV		
Christine	PROT	Verdun		
Angélique	SANTUS	CAGV	excusée	Fabrice Beaumet
Karen	SCHWEITZER	CAGV		
Sylvie	WATRIN	Verdun		

Jean-Luc HUNBERT CAGV
 Charles DE FONTENAY CAGV
 Freddy KESSEL CAGV
 Sabrina GERMAIN CAGV

Membres représentants société civile

PRENOM	NOM	STRUCTURE	SIGNATURE	POUVOIR
Jean-Marie	BRUNEL	ILCG		
Jean-Michel	CORRIAUX	APF France Handicap		
Christophe	CREUSAT	UMAF		
René	DUMONT	Croix Rouge	excusé	Creusat Christophe
Marjory	HARMANT	Centres sociaux		
Julien	LAMBLE	ADEPAPE 55		
Denis	THIERCY	AMATRAMI		
Evelyne	VINCKIER	UDAF Meuse	excusée	

Membres élus CAGV

Samuel	HAZARD	Verdun		
Christine	BARGE	CAGV		excusée Régine Munerelle
Fabrice	BEAUMET	CAGV		
Régine	MUNERELLE	CAGV		
Christine	PROT	Verdun		
Angélique	SANTUS	CAGV	excusée	Fabrice Beaumet
Karen	SCHWEITZER	CAGV		
Sylvie	WATRIN	Verdun		

Jean-Luc HUNBERT CAGV
 Charles DE FONTENAY CAGV
 Freddy KESSEL CAGV
 Sabrina GERMAIN CAGV